



## Droit à l'image pour une pochette d'album punk

Par **question123**, le **23/12/2014** à **23:25**

Bonjour,

J'ai une question assez pointue et je n'ai pas pu trouver de réponse satisfaisante par moi-même.

J'aimerais sortir une pochette d'album avec mon groupe. Étant musicien plutôt versé dans le punk rock brutal, j'aurais aimé sortir quelque chose d'assez provocant, voire offensant selon le point de vue, en utilisant une photo de groupe. Il se trouve que j'ai l'accord de toutes les personnes y figurant sauf une, celle au centre.

Je précise que l'image a été retravaillée, je suis passé de la couleur au noir et blanc et suite à plusieurs photocopies la photo n'est plus aussi nette. De plus j'ai ajouté une barre de censure sur les yeux de tout le monde, un truc que faisaient les groupes de punk jadis.

Enfin la qualité de l'image est assez dégradée, afin de se rapprocher des vinyles des années 80 suédois (si vous voyez le genre...).

Je n'ai plus aucun contact avec cette personne, mais je préfère être certain de ne pas écoper de 15.000 euros d'amende -que je n'aurais jamais-. Suis-je encore soumis à une atteinte au droit à l'image dans ces conditions ? La personne n'est pas des plus reconnaissables, à moins d'être un des rares élus à pouvoir la comparer au cliché original, puis-je faire valoir cet argument en cas de doute ?

Ultime précisions nous ne voulons sortir qu'un EP à tirage confidentiel, avec une optique "do-it-yourself", c'est-à-dire sans aucun profit financier à la clé. C'est donc une démarche artistique. La photo en question a été prise sur Facebook sur un compte libre d'accès, puisque la seule personne la possédant encore physiquement n'habite plus vraiment la porte à côté, cela change-t-il la donne ?

Si quelqu'un a une réponse, infiniment merci.